

UN RIECOIS NOMME GUILLAUME SEZNEC

(par Jean-Paul Ollivier)

Chacun connaît la célèbre « affaire Seznec ». Elle n'a jamais cessé de passionner les Français pour devenir le symbole de l'erreur judiciaire.

En 1923, le conseiller général du Finistère, Pierre Quémeneur, disparaît. Bien qu'il n'y ait ni cadavre, ni preuves, ni aveu, son ami Guillaume Seznec est accusé de l'avoir assassiné. Il clame son innocence mais sera, néanmoins, condamné au bagne à perpétuité.

Cette affaire demeure l'une des plus grandes énigmes de l'histoire criminelle mais constitue aussi le témoignage de la plus belle lutte de notre époque pour la justice, lutte opiniâtre de toute une famille - et en particulier celle du petit fils de Guillaume Seznec, Denis - sur plusieurs générations pour obtenir la révision du procès.

Il est aujourd'hui prouvé que Seznec n'a pu être coupable du meurtre de Pierre Quémeneur.

Nous n'allons pas ici retracer cette affaire qui continue à passionner l'opinion. Nous l'évoquerons à travers la lutte de la Ligue des Droits de l'homme qui s'est lancée - alors que Seznec croupissait au bagne de Cayenne - dans une campagne de presse d'une ampleur inouïe pour réhabiliter le maître de scierie de la région morlaisienne.

Cette campagne commencera en mai 1933. Le sommet sera atteint lorsque, le 18 février 1934, la fédération du Finistère et la section de Pont-Aven de la Ligue des droits de l'homme invitent les jurés du procès d'assises à la Maison du peuple de Brest. Six jurés sur onze répondent à la convocation. Une institutrice publique de Riec-sur-Bélon, Madame Françoise Bosser, secrétaire de la section, mène les débats secondée par le juge Hervé. Tous deux démontrent le peu d'impartialité, la mauvaise foi dont les policiers et magistrats ont fait preuve lors de l'instruction du procès et du procès lui-même. Les jurés – fait unique dans les annales judiciaires – regrettent publiquement leur vote et, dans un communiqué, « *demandent instamment aux autorités compétentes que la Cour de cassation soit enfin saisie par le ministre de la Justice d'une demande en révision pour faits nouveaux...* ».

Le ministre de la Justice répond par une fin de non-recevoir. Mais le combat de Françoise Bosser ne fait que commencer.

Le 15 mai 1936, le ministre de l'Education nationale adresse une lettre à l'institutrice dans laquelle celui-ci écrit : *« C'est à titre privé que j'avais demandé à Delbos (ministre de la Justice) la première mesure de clémence en faveur de Seznec. Je me propose de lui en demander une seconde : le rapatriement. »*.

Guillaume Seznec, lui, des îles du Salut, adresse une supplique à l'institutrice riéquoise : *« Je vous en prie, madame, votre tâche est si noble, faites l'impossible pour me sortir au plus vite de ce milieu infect... »*.

Madame Bosser réagit aussitôt. *« Il faut obtenir la grâce de Seznec, sinon nous sommes moins que des vers de terre ! »* lance-t-elle superbement du haut d'une tribune parisienne.

A la tête d'une délégation de députés bretons et de dirigeants de la Ligue des droits de l'homme, l'infatigable Françoise Bosser est reçue le 25 mars 1937 par Léon Blum, président du Conseil, et Marc Rucard, ministre de la Justice. Tous deux promettent un réexamen du dossier. Mais les événements politiques se précipitent en Europe. L'horizon s'assombrit. C'est bientôt la guerre.

Il faudra attendre 1947 pour assister à la libération de Guillaume Seznec. Il regagne la France, le 1^{er} juillet, à bord du paquebot « Colombie » puis retrouve la Bretagne à Plourin-Ploudalmézeau. Pendant ce temps, madame Bosser fait savoir, de Riec-sur-Bélon, que la Ligue des droits de l'homme va reprendre le combat pour prouver l'innocence de l'ancien bagnard.



Dans le nord-Finistère Guillaume Seznec, passé les moments d'émotion et de joie du retour, se sent un peu étranger à tout ce qui l'entoure. Il souhaite quitter sa fille Jeanne et ses petits enfants pour se retirer ailleurs, il ne sait où. Il n'aime guère son gendre François Le Her, ancien douteux témoin à décharge qui veut, à présent, le conduire de meeting en meeting, de souscription en pétition, de vacarme en campagne de réhabilitation.

Il s'ouvre de ses difficultés à Françoise Bosser qui lui trouve une petite maison à Riec-sur-Bélon, au hameau de Rudeval, au sein de la ferme des Berthou. Il y effectue quelques travaux. Il mène l'existence d'un paisible vieillard avec pour seule originalité, l'objectif d'obtenir sa réhabilitation.

Et cela, les autorités ne l'oublient pas. On garde un œil vigilant sur cet empêcheur de tourner en rond. Le 6 avril 1948, le maire de Riec-sur-Bélon, François Cadoret, reçoit une lettre de la préfecture du Finistère :

« Le nommé Seznec Joseph Marie, né le 1^{er} mai 1878, à Plomodiern, interdit de séjour dans le Finistère mais autorisé par le ministre de l'Intérieur à résider, à Ploudalmézeau, pour une période de trois mois à compter du 24 janvier 1948, se trouve actuellement au village de Rudeval, en votre commune.

L'intéressé, qui est employé par M. Berthou, cultivateur, a déclaré ne pas vouloir regagner Ploudalmézeau où il ne peut s'entendre avec son gendre.

Je vous serais obligé de vouloir bien me donner votre avis sur l'opportunité d'autoriser l'intéressé à résider dans votre commune. Il y aura lieu de l'inviter à formuler une demande écrite d'autorisation de séjour à Riec-sur-Bélon en précisant les motifs de sa demande... ».

La réponse du maire de Riec concernant la conduite de Seznec est favorable et, le 16 juin 1948, le ministre de l'Intérieur écrit au préfet du Finistère qu'il « autorise Seznec Joseph, dit Guillaume, interdit de séjour, à résider à Riec-sur-Bélon pendant une nouvelle période de 3 mois et sous réserve d'une conduite irréprochable. ».

C'est à Riec que, le 3 octobre 1948, Seznec apprend que sa fille Jeanne, au cours d'une scène violente qui l'a opposée à son mari, a abattu ce dernier à coups de revolver. Le 20 juillet suivant, il va témoigner pour elle devant les assises de Quimper. Il retrouve la salle, inchangée, tendue, à nouveau de toile rouge. Jeanne est acquittée sous les applaudissements de l'assistance. Jamais plus son mari ne la traitera de « *filie d'assassin* ».

A la ferme des Berthou, Guillaume Seznec se rend utile. Très adroit, méticuleux, il exécute quelques travaux de menuiserie, fabrique des clayettes pour entreposer les pommes de terre. Lorsqu'arrive la saison du cidre, il aide les ouvriers de la ferme à presser les pommes. Il parle assez peu de sa détention, à Cayenne.

Dans la rue, les Riécois le saluent avec respect, tout comme ils saluent, le fils de la ferme de Rudeval, Alain Berthou, héros de la Résistance, âgé à cette époque de 27ans. Petit-fils de l'ancien maire Joseph Berthou, élève-radio à Paimpol, lorsque la guerre éclatait, l'occupation allemande allait mettre fin à ses études.

Rentré à Riec, il prenait contact avec la Résistance et organisait, avec la complicité de sa famille, un centre de renseignements, d'accueil et de ravitaillement pour les services de la Résistance intérieure. Arrêté dans sa famille, à la ferme de Rudeval, le 17 novembre 1943, il était interné à Compiègne et déporté dans un camp de la mort. Il travaillait dans une mine de sel lorsqu'il fut libéré par les Américains, le 2 mai 1945. Il revint, hélas, malade, amaigri et ne se remit jamais du traitement subi dans les camps. Il s'éteignit d'un mal inexorable, à Amélie-les-Bains, le 24 novembre 1953. Une rue de Riec porte son nom.

Françoise Bosser, elle, n'abandonnera jamais le combat pour la réhabilitation de Guillaume Seznec qui sera resté environ un an au pays des huîtres. Denis, le petit-fils de ce dernier, lui rendra visite à Riec. « *Elle représentait, écrira-t-il, cette gauche laïque et faisait partie de ceux qu'on avait surnommés dans l'enseignement « les dragons de la République ».* On dit qu'il existe des saints laïcs : « *France la Douce* », comme l'avaient surnommée ses amis de la Ligue des droits de l'homme, en faisait partie, assurément.

Françoise Bosser décèdera à l'hôpital de Quimperlé, le 6 février 1978, sans avoir vu le couronnement de ses années de lutte. L'école publique de Riec-sur-Bélon porte désormais son nom.